

N° 2026-04-10

Séance du mardi 7 avril 2026

OBJET : MODALITÉS DE DÉPOT DES LISTES DE CANDIDATS
À L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPELS D'OFFRES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni à Montbrison à 18 heures 30 le mardi 7 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Albert BACQUART, Michaël BERGER, Anne BERTIER, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Julien BRUNON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Franck CHASSAGNEUX, Gilbert CHAZAL, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Pascal COSTON, Muriel COUTURIER, Hervé DE STEFANO, Dominique DEVIN, Philippe ESSERTEL, Patrick FARISSIER, Mickaël FORGE, Tess GAGNAGE, Mickaël GAULT, Florence GAVARD, Sofiane GHILAS, Serge GOMET, Constance GRANGER, Grégoire GRANGER, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Martine MEILLIER, Frédéric MURAT, Jean-Michel PERRACHE, Laurence PERRIN, Philippe PEYRARD, Pierrick PLAT, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Claudia ROLLE, Patrice ROMEUF, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Arlette SURGEY, Séverine TARIT, Laurent THEOLEYRE, Annabel TURNEL, Luc VERICEL, Eric VIOLLET, René AVRIL, Florence BARBE, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Christine ROCHET, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Gérard VERNET

Absents remplacés : Rémi BERGER par Constance GRANGER, Laurent TALLARONT par Laurence PERRIN, Roland BOST par Florence BARBE, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260407-20260407_CC_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026
Publication : 08/04/2026



Pouvoirs : Jérôme PEYER pouvoir à Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, Flora GAUTIER pouvoir à Christophe BLOIN, Marcel GIACOMEL pouvoir à Eric LARDON, Ghyslaine POYET pouvoir à Nathalie LE GALL

Absents : Hervé BEAL

Secrétaire de séance : Alban FONTENILLE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	124
Nombre de membres présents :	119
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	123

Étaient également présents, Mme Christine FELIX, M. Michel GOUJON, M. Jean-Yves PICARD, membres de la délégation spéciale conformément à l'arrêté préfectoral n°E 10-2026 du 16 mars 2026 instituant les délégations spéciales pour les communes d'Arthun et de Gumières.

Vu les articles L.1411-5, L1414-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales fixant les règles applicables à la composition et à l'élection des commissions d'appels d'offres,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant que la commission d'appel d'offres doit comprendre, outre le président, 5 membres titulaires et un nombre égal de suppléants,

Considérant que cette commission est présidée par le Président de Loire Forez agglomération ou son représentant,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôts des listes,

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les candidatures seront présentées sous la forme de listes,
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants,
- les listes seront déposées ou adressées au siège de Loire Forez agglomération, à l'attention de Monsieur/Madame le (la) Président(e), 17 Boulevard de la préfecture – CS 30211- 42 605 Montbrison cedex ou par mail à l'adresse agglomeration@loireforez.fr, au plus tard le 16 avril 2026 à 17h pour une élection lors de la prochaine séance du conseil communautaire fixée le 21 avril 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- fixe les conditions dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent comme suit :
- les candidatures seront présentées sous la forme de listes,
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants,
- les listes seront déposées ou adressées au siège de Loire Forez agglomération, à l'attention de Monsieur/Madame le (la) président(e), 17 Boulevard de la préfecture – CS 30211- 42 605 Montbrison cedex, ou par mail à l'adresse agglomeration@loireforez.fr, au plus tard le 16 avril 2026 à 17h pour une élection lors de la prochaine séance du conseil communautaire fixée le 21 avril 2026.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 7 avril 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Alban FONTENILLE

A blue ink signature of Alban Fontenille, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le Président,
Christophe BAZILE

A black ink signature of Christophe Bazile, featuring a large, stylized initial 'C' followed by several sweeping horizontal strokes.